Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260411-032_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Election du (de la) Président(e)

Date de convocation :

03/04/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

31

Nombre de votants :

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2026

N°032/2026

Le 11 avril deux mille vingt-six, à 10 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur LE MEROUR Joseph.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LEGUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. MORVAN Olivier ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme TANGUY Geneviève ayant donné pouvoir à M. SENECAL

Membre absent et excusé : /

Mme RENSONNET est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

M. LE MEROUR, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

M. LE MEROUR explique que l'élection du (de la) Président(e) suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Deux assesseurs sont nommés : M. CROGUENNEC et Mme HOUBERDON.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.
Candidat pour la Présidence : M. Mickaël KERNEIS

Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés)

a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 35

c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

CR

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260411-032_2026-DE

d-Nombre de votes blancs : 5

e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30

f-Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

NOM ET PRENOM DES CANDIDAT(E)S (dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
KERNEIS Mickaël	30	Trente

M. KERNEIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 30 (trente) voix, est proclamé Président et installé dans ses fonctions. Il déclare accepter d'exercer cette fonction.

Le conseil de Communauté désigne M. Mickaël KERNEIS Président de la communauté de communes.

Affiché le : 15/04/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

La Secrétaire,

Carine RENSONNET